

Année 2023

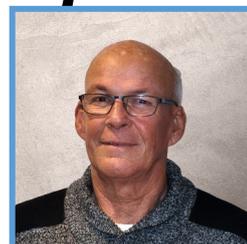


# BLACOURT

## *Bulletin Municipal*

Edito du Maire

Jean Pierre Fouquier



Chères Blacourtoises, Chers Blacourtois

Une nouvelle année s'ouvre à nous, et je suis heureux de vous présenter mes meilleurs vœux pour 2024, et ce nouveau bulletin municipal qui relate l'ensemble de nos actions et événements 2023. Désormais à mi-mandat, je souhaite dresser un bilan dont mon équipe municipale et moi-même sommes fiers, malgré les difficultés de plus en plus importantes à gérer dans une commune, par des dotations en baisses et des décisions prises par nos gouvernants qui nous imposent des règles et des lois parfois inappropriées à la gestion de notre commune.

L'année écoulée nous démontre encore une fois que les tensions mondiales ne s'apaisent pas, guerre en Ukraine, au Proche Orient. Notre pays est confronté à une inflation bondissante, crise énergétique, réchauffement climatique....

Dans notre commune, comme vous avez pu le constater, de nombreux projets ont vu le jour, et d'autres vont démarrer, nous sommes dans une dynamique qui va crescendo.

Je remercie à nouveau toutes nos associations pour leur dévouement et les animations qui nous sont proposées, tout au long de l'année.

Meilleurs vœux pour 2024, santé, bonheur à vous et à vos proches.

Bien à vous  
*J.P. Fouquier*

**JACQUES RICHARD Adjoint au Maire**

*Commissions bâtiments communaux—Location salle—Adico*

**DECAGNY M, LEMAIRE A, LEVASSEUR S, MARTIN A, MONKA M,**



### La vitesse dans le village (radar rue de la Forge) comparatif 2022/2023

Quantités de véhicule : de juillet à décembre 2022.

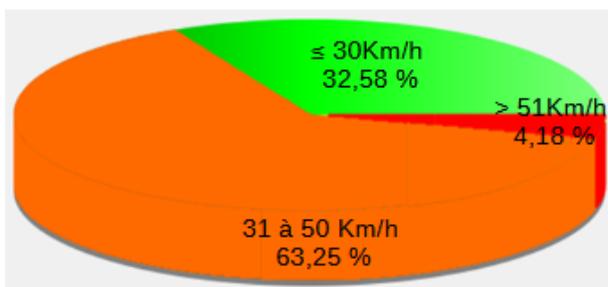
Entrants : 70924 soit ~ 2955 par semaine / 422 par jour.

Sortants : 68365 soit ~ 2848 par semaine / 406 par jour.

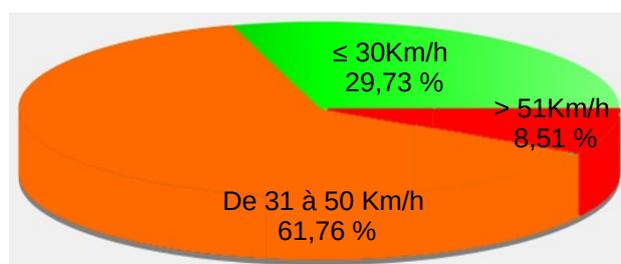
Total : 139289 soit ~ 5803 par semaine / 828 par jour.

Vitesses Maxi : Entrants 102 Km/h Sortants 114Km/h

Répartition des vitesses: Véhicule entrant



Répartition des vitesses: Véhicule sortant



Quantités de véhicule : de fin janvier à mi-décembre 2023.

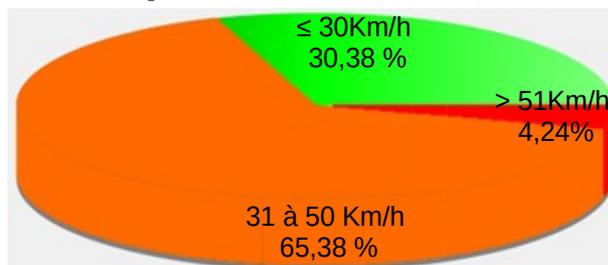
Entrants : 149448 soit ~ 2930 par semaine / 419 par jour.

Sortants : 147759 soit ~ 2897 par semaine / 414 par jour.

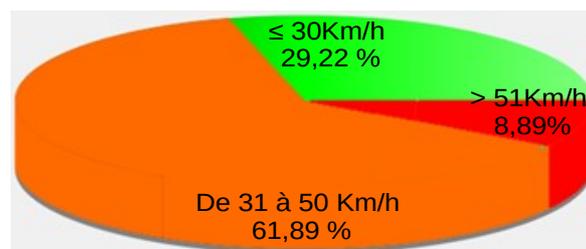
Total : 297207 soit ~ 5827 par semaine / 833 par jour.

Vitesses Maxi : Entrants 104 Km/h Sortants 129Km/h

Répartition des vitesses: Véhicule entrant



Répartition des vitesses: Véhicule sortant



### Le bistrot de Pays

Les lenteurs administratives ne nous ont pas permis de démarrer les travaux fin 2023 comme prévu initialement. Les trois subventions nous ont été accordées. Toutes les entreprises ont été notifiées. Les travaux vont débuter fin janvier. Le département va mettre sur la place une signalisation pour les travaux avec une petite déviation le long du bâtiment.

### Préau pour l'école

Des devis ainsi que des demandes de subventions ont été demandés pour la création d'un préau pour l'école dans la cour afin d'avoir une surface couverte beaucoup plus importante qu'actuellement.

### Relais téléphonique: (l'arlésienne)

Fin décembre le SMOTHD (syndicat mixte Oise très haut débit), nous a enfin confirmé que sur les trois antennes prévues dans l'Oise en 2024 une est affectée à Blacourt. La date de la mise en service n'a pas encore été communiquée.

### Le site internet du village: (Blacourt.fr)

Grâce au travail de Madame Véronique Decailleux, professeur d'histoire au collège des Fontaines, nous avons un bel article sur l'histoire de notre village.

Nous sommes toujours demandeurs d'articles pour étoffer notre site.

« Veuillez accepter mes vœux de santé et de bonheur pour 2024 »

Jacques Richard

**ARNAUD MARTIN Adjoint au Maire**  
*Commissions urbanisme—Chemins voiries— SIRS*  
**LEGAC D, LEMAIRE A, LEVASSEUR S, COPPE F**



Pour l'ensemble des travaux que nous réalisons, nous bénéficions de subventions qui nous sont octroyées par le Département, la Région ou l'Etat. Ces subventions ne peuvent excéder un taux de 80% avec un reste à charge de 20% pour la commune.

- Création d'une cuisine dans la salle périscolaire
- Evacuation d'eau pluviale rue de la Boissière
- Surélévation des bateaux rue de la Haute Rue
- Citerne incendie rue de la Boissière
- Rénovation abri de bus rue du Baron de Giresse
- Installation borne de recharge électrique place de la mairie
- Transformation de l'éclairage public en LED
- Démoussage et entretien toiture de l'église
- Réfection toiture de l'école à la charge totale de la société Edilians



ECLAIRAGE AU SODIUM



ECLAIRAGE AU LED

CUISINE SALLE PERISCOLAIRE

EVACUATION D'EAU PLUVIALE  
RUE DE LA BOISSIERESURELEVATION BATEAU RUE DE LA  
HAUTE RUE

CITERNE RUE DE LA BOISSIERE



ABRI DE BUS - BARON DE GIRESSÉ



BORNE ELECTRIQUE PLACE DE LA MAIRIE

## Travaux à venir en 2024.....

- Les travaux du bistrot de Pays débuteront fin janvier 2024.
- Création d'un préau dans la cour arrière de l'école.
- Réfection du clocher et du plafond intérieur de l'église.
- Travaux de voirie rue du Baron de Giresse et rue de Montreuil.
- D'autres travaux pourront être programmés en fonction des subventions attribuées et du budget.

« Je vous souhaite une excellente année 2024 ».

Arnaud Martin

**Véronique COULON Adjointe au Maire**  
*Vie associative—Communication—Education*  
**FOUQUIER JP—MARTIN A—COPPE F**



## **BLACOURT vit, BLACOURT bouge grâce à vous et avec vous !!!!**



L'année 2023 a été riche en événements avec des projets sur des thèmes différents. Les animations de qualité, menées par les associations et bénévoles décrites dans ce bulletin, sont à souligner car ceci permet de renforcer le lien social.

L'année 2023 a vu la naissance d'une nouvelle équipe au sein du Comité des Fêtes, bravo à tous pour leur engagement. En partenariat avec la mairie, la fête de la musique et la fête du 13 juillet ont été une réussite, le podium accueillait des artistes de qualité qui ont permis au plus grand nombre de pouvoir danser et s'amuser en toute convivialité.

Toutes nos associations ont organisé diverses animations cette année, ce qui est très important pour la vie locale de notre village car cela permet de créer des liens entre villageois.

Vous connaissez par ailleurs l'importance que nous accordons à l'écoute et à la concertation. Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin, une réunion publique sera organisée avant l'été, au plus près des habitants. Nous y aborderons les préoccupations quotidiennes de chacun et les moyens d'y répondre.

### **Animations de Noël**

La crise sanitaire a contribué de manière très importante à créer de nouvelles situations d'isolement, de repli sur soi et de pertes de liens sociaux.



C'est pourquoi cette année les membres du conseil municipal souhaitaient offrir un moment de convivialité aux aînés de la commune et aux enfants autour d'un goûter de Noël à partager tous ensemble le temps d'un après-midi..... A cette occasion, les distributions des colis de Noël et les bons cadeaux pour les enfants ont été donnés. La plus belle fête de l'année est toujours l'occasion de se rencontrer....

### **Bray Vintage Festival 2023**

Cette 2ème édition a rencontré un franc succès. Plus de 10 000 visiteurs sur les 3 jours. Ce festival est soutenu par la commune, le département, la Région des Hauts de France, ainsi que par de nombreux partenaires privés sans oublier les bénévoles. Son but est de mettre en valeur notre village et le Pays de Bray par l'intermédiaire de concerts, expositions, tenues d'époque.....



### **Les associations en action en 2024**

N'ayant pu avoir lieu en 2023 à cause d'une interdiction par l'UFOLEP, la commune aura le plaisir d'accueillir cette année le 1er rassemblement National sarbacane et le rassemblement National tir à l'arc Jeunes organisé par Les Archers du Pays de Bray les **6 et 7 juillet**.

### **Les prochaines dates à retenir :**

**24/02** Tartiflette du comité des fêtes salle de Senantes.

**23/03** Le carnaval de l'école avec l'association « La P'tite Récréé ».

**28/04** Les foulées de l'AS Blacourt.



### **Agenda 2024 ...**

« Très belle année 2024 »

Véronique COULON

**Bus de l'emploi: jeudi 21 mars 2024**  
de 14h à 16h45 place de la mairie.

**Repas des aînés.** La municipalité invite les personnes de 65 ans et plus le **dimanche 14 avril 2024** dans la salle de la mairie. Si vous souhaitez participer à ce repas merci de vous inscrire en mairie avant le **29/02/2024**.

**Réunion publique:** Prochaine réunion **vendredi 31 mai 2024** en mairie à 19h.

**Concours des « Maisons fleuries »** Plaisir des yeux ? Patchwork de couleurs et de fragrances ? Inscription en mairie pour 2024...

**Ensemble réparons, apprenons, échangeons et partageons,** le **20 avril** de 14h à 17h - Répare café - salle périscolaire

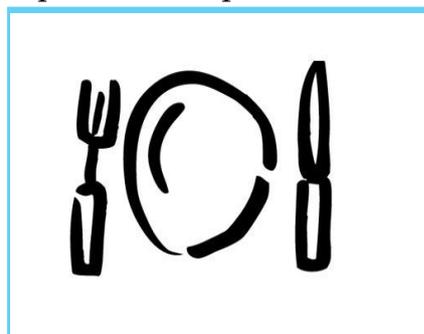
**Achats groupés:** N'hésitez pas à vous inscrire en mairie pour vos ramonages, dé-moussages et vidanges des fosses.

### Ecole

La municipalité apporte son soutien total pour la mise en place d'activités pour les enfants concourant à l'ouverture d'esprit et à la découverte d'autres univers comme par exemple avec le ciné rural. Nous restons très attentifs aux effectifs de l'école, le nombre d'enfants s'élèvera à 92 pour la rentrée 2024 ( 102 pour la rentrée 2023).

**De nouveau, la municipalité souhaite sensibiliser les familles pour les inscriptions des enfants concernant la rentrée de septembre 2024 car l'école fait partie des éléments moteurs de la vie de notre village. Les formalités se font en mairie dès à présent.**

Nous tenons à remercier Mme Gaspar et Mme Mulot qui œuvrent pour l'avenir de nos enfants ainsi que le personnel communal pour leur engagement. Chaque jour, ils sont au service des villageois dans le souci de l'intérêt général rendu à la population. Là encore, « la critique est aisée mais l'art est difficile ! »



### Tarif cantine scolaire

Concernant le prix du ticket de cantine, au vu de l'augmentation de notre fournisseur sans avoir la possibilité de négociation avec celui-ci, il a été décidé avec le SIRS en réunion d'augmenter de 0.50€ le ticket plutôt que d'enlever une composante du menu. Il n'était pas acceptable de priver les enfants d'une entrée ou d'un dessert sur le repas.

### Patrimoine à valoriser – protection de l'église St Martin

Dressée au centre bourg, notre église défie le temps. Nous sommes habitués à son apparente robustesse, à la sévérité architecturale de son clocher et plafond mais ceux-ci se fragilisent et sont en mauvais état. Les Blacourtois du XXI<sup>e</sup> siècle ont le devoir de sauvegarder l'héritage. La commune, propriétaire de l'édifice, devra assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et se chargera de collecter les subventions.

Le diagnostic présenté par la DRAC ( Direction Régionale des Affaires Culturelles) a classé l'église « monument historique » et a permis de hiérarchiser les travaux. Dorénavant, dans un rayon de 500m les travaux des habitations environnantes devront avoir un retour favorable de l'architecte des bâtiments de France pour leurs demandes.

N'hésitez pas à venir découvrir l'église St Martin lors des journées du patrimoine les **21 et 22 septembre 2024.**



## Respect des règles de l'urbanisme

Nous continuons à maintenir le développement harmonieux de la commune, ce qui passe par le respect des règles d'urbanisme imposées sur notre territoire. Nous constatons que par méconnaissance ou par négligence, de nombreux travaux sont réalisés sans autorisation d'urbanisme. Pour rappel, les constructions, travaux et aménagements sont tenus de respecter les règles de l'urbanisme contenues dans le PLUI.

Ces règles générales sont complétées par des règles comprises dans le plan local d'urbanisme **consultable sur le site de la mairie.**

**Les autorisations d'occupation du sol :** Les projets (constructions, aménagements, installations) doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation du sol sous peine de sanctions:

- **Demande de permis de construire** pour les nouvelles constructions de plus de 20m<sup>2</sup>.
- **Déclaration préalable pour toute nouvelle construction** comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup>, qui peut être porté jusqu'à 40m<sup>2</sup> en cas d'agrandissement accolé à l'habitation, pour les modifications de l'aspect extérieur de la façade (changement de menuiserie, clôtures)..

Avant chaque projet, nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie pour prendre connaissance des demandes d'autorisation à déposer. Ainsi que sur le site internet « onglet cadre de vie / quelles autorisations pour quels travaux ».

## ZAN (Zone d'artificialisation naturelle)

Le nouveau PLUI adopté en octobre 2022 par la CCPB, fait place à l'ancien PLU de Blacourt. Cet état de fait est défavorable à la commune car nous constatons que des surfaces constructibles ont disparu. Afin de compenser ces pertes le SENAT a voté une loi ZAN en 2023 adoptée par l'Assemblée Nationale redonnant à chaque commune un hectare constructible. A ce jour, avec plusieurs maires de la CCPB, une demande a été faite au Président de la communauté de communes pour une mise en place du ZAN avec révision du PLUI, le but est de proposer des nouveaux terrains à bâtir favorisant l'arrivée de nouveaux habitants avec enfants pour éviter la fermeture de classe.

## Gérer ses biodéchets

### Bien composter chez soi au 1 janvier 2024....

La commune et la CCPB réfléchissent à une solution de tri pour les biodéchets en attendant voici quelques solutions pour venir à bout des déchets organiques malvenus dans nos poubelles :

#### 1-les bons déchets de cuisine, tu jetteras

Epluchures et fanes, fruits gâtés, sachets de thé, coquilles d'œufs, marc de café.....

#### 2-viandes, poissons, crustacés et produits laitiers tu banniras

#### 3- Les couches tu alterneras

Alterner en proportions égales les matières brunes (feuilles mortes, herbes sèches, écorces) avec les déchets de cuisine et matières vertes ( tontes, fleurs fanées)

#### 4-le compost, tu aéreras et mélangeras chaque mois

#### 5-la matière, tu humidifieras légèrement et de temps en temps

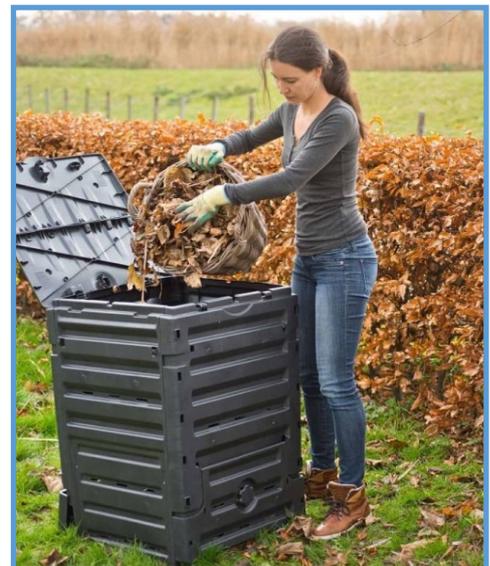
#### 6- les très gros morceaux, tu éviteras

#### 7-mouchoirs en papier et essuie-tout, tu incorporeras

8-en quantités modérées écorces d'agrumes, papier non enduit et non imprimé en couleurs ainsi que les tontes d'herbe et de pelouse sèche tu ajouteras.....

**Plus d'informations sur :**

[écologie.gouv.fr/biodechets](http://écologie.gouv.fr/biodechets).





Répare café



Pâques 2023



Repas des aînés 2023



Vœux du maire 2023



Repas des aînés 2023



Concert du 13 juillet 2023



Fête de la musique 2023



Bray vintage festival



Bray vintage festival  
Août 2023



Bray vintage festival  
2023



Halloween  
2023



Halloween 2023



Concert de Noël 2023



Halloween 2023



Noël 2023



Noël 2023



Trail AS Blacourt 2023



Noël  
2023



Noël 2023



Colis des aînés  
2023

## INFOS JEUNESSE

### Gratuité des transports de bus de ville de Beauvais – Nouveau

**Gratuité** à tous les élèves, étudiants, de moins de 19 ans scolarisés dans les établissements du Beauvaisis sans distinction du lieu de résidence. Merci de vous rapprocher de l'agence COROLIS:

9 Place Clémenceau à Beauvais muni de votre carte Oise Mobilité.

### Pass'Permis Citoyen

La mairie de Blacourt est partenaire de cette opération et accueille les jeunes pour des missions de 70h dans la commune en contrepartie d'une aide financière de 600 € allouée par le département. Plus de renseignements en mairie.

### Infos Pratiques

**Noël des enfants:** Les enfants n'ayant pu être présents au Noël de la commune, les bons cadeaux sont à retirer en mairie au plus tard le **15/02/2024**.

**Locations:** Possibilité de louer tables et bancs auprès du secrétariat de Mairie. Les locations de la salle se feront auprès de marie.monka@blacourt.fr.

#### Nouveaux arrivants

Merci de venir vous présenter en mairie lors des permanences du samedi matin.

## RAPPEL

### Appel au civisme de chacun et le vivre ensemble

Au regard des incivilités observées sur la commune dans de nombreux domaines, il nous apparaît nécessaire de rappeler quelques règles de civisme qui, si elles étaient respectées, pourraient faciliter la vie en communauté et rendre notre village encore plus sympathique.

Le civisme, c'est respecter **la vitesse** dans la commune, c'est aussi l'entretien des haies, des arbres, ceux-ci ne devant pas dépasser chez le voisin ni sur l'espace public (pour information après une mise en demeure sans résultat, la commune peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagages. Les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents), c'est encore ne pas rouler et stationner sur les trottoirs non prévus à cet effet. Nous vous rappelons que les feux de broussailles entre autres, sont interdits. Les déchetteries de La Chapelle aux Pots et St Germer de Fly sont à votre disposition pour vos déchets verts et autres.



Le civisme, c'est aussi de mettre ses déchets dans les containers et utiliser les poubelles. La commune reste mobilisée sur les dépôts sauvages et sanctionne cet acte à hauteur de 1000€. Enfin, le civisme concerne aussi vos animaux domestiques ... Chats et chiens ne doivent pas divaguer ou gêner vos voisins et n'oubliez pas de ramasser vos **déjections canines**.

**Nous comptons sur le civisme de chacun !**

#### **La mairie**

3 Place Yvonne Genty  
60650 BLACOURT

Horaires d'ouverture :  
Lundi et mardi 9h-12h/13h30-18h00  
Jeudi 9h-12h  
Vendredi 9h-12h/13h30-19h  
Samedi de 10h à 12h

☎ Téléphone :  
03 44 80 58 65

✉ e-mail  
mairie.blacourt@wanadoo.fr

@ Site internet  
www.blacourt.fr

f Page Facebook  
Mairie de Blacourt

Contactez les élus :

Jean Pierre FOUQUIER  
jp.fouquier@blacourt.fr

Jacques RICHARD  
jacques.richard@blacourt.fr

Arnaud MARTIN  
arnaud.martin@blacourt.fr

Véronique COULON  
veronique.coulon@blacourt.fr

Bulletin municipal réalisé et imprimé par l'équipe municipale

